



SECONDES 2023 -2024

Bonjour,

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves au plan national, elle œuvre pour les principes de **Laïcité**, d'**Egalité** des chances et de **Gratuité** restent les valeurs fondamentales du système éducatif.

Partenaire important des pouvoirs publics, elle est représentée au plan national, régional, départemental et local dans toutes les instances de concertations. Au lycée, des élus vous représentent au Conseil d'Administration, aux commissions ainsi qu'aux conseils de classes.

Adhérer à la FCPE Jean Perrin c'est :



Une bourse aux livres scolaires assurée par et pour les parents FCPE.

Un Co-financement des projets éducatifs et collectifs proposés par les équipes pédagogiques.

Un prix négocié pour l'achat des calculatrices recommandée par les enseignants.

Un soutien aux projets organisés par la Maison des Lycéens.

Une participation aux voyages et sorties à raison de 20% (maximum 150€).

L'association fournit la collection de manuels scolaires à chaque enfant adhérent avec l'obligation de les restituer, en bon état, en fin d'année pour permettre à d'autres d'en bénéficier l'année suivante.

En septembre, votre enfant entre en Seconde au Lycée Jean Perrin. Vous devez acheter vous-même les manuels scolaires. La FCPE vous propose alors une fourniture de manuels aux conditions suivantes :

- Un chèque de **55€**, pour les manuels scolaires avec obligation de les restituer en fin d'année (*ils pourront être réglés avec la carte génération HDF offerte par la région Hauts-de-France*)
- Un chèque de **11€**, pour l'adhésion obligatoire à la FCPE
Déjà adhérent FCPE dans un autre établissement ? Ne payez que la part locale de 1€
- Un chèque de compensation de **150€** (*non encaissé, rendu à la restitution des livres en fin d'année*)
- Un chèque si vous souhaitez la calculatrice de **52€** (TI-82) ou de **73€** (TI-83 Python) pour des jeunes se destinant plutôt à des études scientifiques post bac.

ATTENTION !

Ces chèques vous seront réclamés lors de la réservation des manuels.

Réservation des manuels :

Le 29 juin après le dépôt des dossiers d'inscription au lycée vous devrez vous rendre en salle A001

Distribution des manuels :

Le 28 août de 9h/16h en salle A001 en présentant la carte HDF recreditée si vous souhaitez l'utiliser

Rappel :

- Le Conseil Régional offre à tous les lycéennes et lycéens une carte « Génération #HDF » d'une valeur de 100 € pour l'entrée en seconde utilisable pour le prêt de manuels et/ou pour l'achat de fournitures scolaires et sportives.
- Pour l'obtenir, connectez-vous sur le site : <http://www.generation-npdcp.fr/categorie/actuscarte/> dès que vous connaissez l'affectation de votre enfant à Jean Perrin et suivez les instructions.

Contactez-nous par mail: presidentfcpejeanperrin@gmail.com ou par téléphone 06.13.56.52.79



Reçu le :

Par :

SECONDES 2023-2024

BULLETIN D'ADHÉSION (à compléter)

Merci d'écrire en LETTRES MAJUSCULES pour une relecture plus aisée et éviter les erreurs.

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom, prénom du parent adhérent :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail parent:

N° de la carte HDF (*pas le n° de dossier*)

BON DE COMMANDE (à compléter, à signer et à déposer **le 29 juin en salle A001** après l'inscription au lycée)

Cocher les bonnes cases :

• **Langues choisies pour le tronc commun**

LV1 : Anglais Allemand LV2 : Anglais Allemand Espagnol

• **Option langues :**

LV3 Russe Latin Grec Euro Anglais Euro Allemand

• **Autres options (pas de manuel scolaire)**

Musique EPS Section football
 Management et gestion Sciences et laboratoire

• **Pièces à fournir** (chèques à l'ordre de la FCPE du lycée Jean Perrin)

- Le bulletin d'adhésion 2023-2024 avec le bon de commande de manuels scolaires (ci-dessus)
- **11€** : Chèque Adhésion FCPE (comprenant la part nationale, départementale et locale)
- OU **21€** : Adhésion FCPE solidaire
- OU **1€** : Déjà adhérent dans un autre établissement. Une adhésion par famille. Ne versez que la part locale
- **55€** : Livres scolaires avec obligation de les rendre en fin d'année (chèque non encaissé avant janvier 2024
(Sauf si vous souhaitez échanger le chèque en présentant la carte HDF avant le 20 octobre 2023))
- **150€** : Chèque de compensation (rendu en fin d'année scolaire si à la restitution les manuels sont en bon état)
- **52€** : Calculatrice TI-82 Advanced (*facultatif*) ou **73€** : Calculatrice TI-83 Advanced Premium Python (*facultatif*)
- **4€** : Abonnement : « La Revue des Parents » (6 numéros par an) Actualités du système éducatif (*facultatif*)
- **OUI**, je souhaite régler les manuels scolaires avec la carte HDF

(Attention ! A compter du 20 octobre 2023 si vous avez coché la carte HDF pour le paiement et qu'elle n'est pas présentée, les chèques seront encaissés)

Date :/...../2023

Je souhaite : (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Participer aux activités de l'association FCPE
- Être candidat(e) au Conseil d'Administration
- Être délégué(e) FCPE aux Conseils de Classe

Signature :

Les informations collectées par le conseil local directement auprès de vous sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatique par celui-ci. Elles sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur les données vous concernant : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer, merci d'adresser votre courrier à la FCPE Jean Perrin ou par courriel à presidentfcpejeanperrin@gmail.com. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.